

**PROCES-VERBAL DE
LA REUNION DU
CONSEIL DE
DIRECTION
21 NOVEMBRE 2014**



1. Introduction

La réunion du conseil de direction de l'ETF s'est tenue à Turin le 21 novembre 2014, sous la présidence d'António SILVA MENDES, directeur à la direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne, désigné pour présider le conseil de direction de l'ETF en l'absence de son président, Xavier PRATS-MONNÉ, directeur général de la DG Éducation et culture.

António SILVA MENDES souhaite la bienvenue à de nouveaux membres du conseil de direction: Tamara HUDOLIN, membre suppléante, représentant la Croatie; Peter VAN IJSSELMUIDEN, membre représentant les Pays-Bas; Liga LEJINA, membre représentant la Lettonie; Lars MORTENSEN, membre représentant le Danemark; Carina CRONSIOE, membre représentant la Suède; Karin MEYER, membre suppléante représentant le Luxembourg; et Gabriela CIOBANU, membre suppléante représentant la Roumanie. Pour la Commission européenne, sont également présents: Luis RIERA FIGUERAS, directeur, DG DEVCO; Detlef ECKERT, directeur, DG EMPL; Morten JUNG, chef d'unité, DG ELARG; Joaõ DA GRACA SANTOS, chef d'unité adjoint, DG EAC; Christiane WESTPHAL, chargée de mission, DG EMPL; et Maria TODOROVA, chargée de mission, DG EAC. Des représentants du Cedefop et d'Eurofound sont également présents. Le comité du personnel de l'ETF est représenté par Mircea COPOT.

Les représentants de la Belgique, de la Grèce, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Slovaquie, de la Pologne et du Royaume-Uni n'assistent pas à la réunion. Jan ANDERSSON, Jean-François MÉZIERES, expert indépendant désigné par le Parlement européen, et Salih ÇELIK, l'observateur de la Turquie, sont également absents.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté en l'état par le conseil de direction.

3. Suivi de la réunion précédente

i. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente, tenue le 6 juin 2014, est adopté.

ii. Suivi de certains points d'action et procédures écrites

Xavier MATHEU, de l'ETF, présente les actions menées à titre de suivi de la réunion de juin 2014:

- l'ETF s'est penchée sur les propositions et les observations formulées sur le projet de programme de travail 2015 de l'ETF. La version mise à jour est examinée au point 4 de l'ordre du jour;
- l'ETF présentera son cadre de gestion fondé sur les performances lors d'une prochaine réunion du conseil de direction;
- le président a envoyé une lettre à tous les membres du conseil de direction leur demandant de présenter les propositions du groupe de travail sur les coûts de gouvernance et la politique de communication aux autorités nationales compétentes afin de parvenir à une décision lors de la prochaine réunion. La question est examinée au point 12 de l'ordre du jour;
- les membres du conseil de direction étaient invités à remettre leur CV et leur déclaration d'intérêts au secrétariat de l'ETF avant le 3 novembre 2014 pour publication sur le site web de l'ETF. Ces documents ont été téléchargés sur le web.

Les procédures écrites suivantes ont été appliquées:

- la procédure écrite sur une proposition de transfert de crédits budgétaires 2014 de l'ETF (ETF-GB-14-032) s'est déroulée du 8 au 27 août 2014 et a été clôturée avec succès;
- la procédure écrite urgente sur les modalités d'application relatives au statut du personnel révisé s'est déroulée du 26 septembre 2014 au 3 octobre 2014 et a été clôturée avec succès.

4. Projet de programme de travail 2015 de l'ETF

Madlen SERBAN et **Xavier MATHEU** présentent le projet de programme de travail 2015 de l'ETF et remercient les membres du conseil de direction et les groupes de dialogue structuré de la Commission européenne d'avoir contribué à la finalisation du document.

Les points suivants sont soulignés:

- ce programme de travail est le deuxième des perspectives à moyen terme pour la période 2014-2017. L'ETF a la volonté d'accomplir son mandat et d'atteindre les objectifs stratégiques qui y sont fixés en assurant une qualité élevée et un bon rapport coût/efficacité, pour satisfaire aux attentes de sa gouvernance institutionnelle et garantir aux pays partenaires et parties prenantes un avantage maximal;
- les objectifs, activités, actions et résultats pour 2015 ont été définis à partir de différentes sources: i) le suivi des progrès au niveau national et régional dans le cadre du processus de Turin en 2014, combiné à d'autres analyses des évolutions dans les pays qui ont répondu à plusieurs besoins politiques; ii) les évolutions de la politique de l'Union; iii) l'aide extérieure de l'Union aux pays partenaires et iv) les travaux accomplis dans les pays partenaires par les donateurs et la complémentarité entre ceux-ci du point de vue de leur valeur ajoutée potentielle;
- la logique d'intervention dans chaque pays est différenciée selon les besoins politiques particuliers et les critères internes de priorité en matière de distribution des ressources, tant financières qu'humaines, et les principes de focalisation, de différenciation et d'orientation des effets;
- l'incidence des travaux de l'ETF dans les pays est définie par des objectifs stratégiques et se mesure par les indicateurs de progrès nationaux portant sur les évolutions dans les pays partenaires, en tenant compte des effets cumulés résultant de toutes les interventions des donateurs concernés, y compris celles de l'ETF;
- les objectifs pour 2015 sont les suivants: i) renforcer la capacité d'analyse politique des pays partenaires dans le domaine du développement du capital humain par le biais du processus de Turin et dans d'autres analyses politiques («Small Business Act», employabilité, CNC); ii) soutenir les pays partenaires dans la modernisation de leurs systèmes d'EFP dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et iii) augmenter la pertinence de la fourniture d'EFP par le biais d'approches novatrices;
- le premier objectif est couvert par les activités suivantes: i) analyse des systèmes d'EFP afin de suivre les progrès en vue de mieux cibler les actions de renforcement des capacités (processus de Turin), ii) analyses de certaines politiques (l'inventaire des cadres de certification, les fiches sur l'employabilité des pays et les évaluations de la dimension du capital humain du Small Business Act pour l'Europe du Sud-Est, la Turquie et l'Europe orientale, et iii) soutien à la programmation et à la conception de projets pour les instruments extérieurs de l'Union européenne, ainsi que le dialogue stratégique de l'Union européenne avec les pays partenaires;

- à compter de 2014, le processus de Turin renforce les capacités de soutien aux pays afin de combler l'écart entre l'analyse et la définition d'options pour l'action stratégique grâce à l'utilisation de méthodes d'évaluation d'impact ex ante. Cette initiative, connue sous le nom de PRIME (Projection de l'incidence des réformes dans l'enseignement et la formation professionnels), se poursuivra en 2015. En 2014, elle a été lancée dans trois pays;
- le deuxième objectif comprend les quatre activités suivantes: i) compétences et gouvernance de l'EFPP; ii) réforme de l'assurance qualité dans l'EFPP; iii) apprendre et enseigner dans l'EFPP en mettant l'accent sur le travail en réseau, le partage de connaissances et le soutien à l'apprentissage sur le lieu de travail, les enseignants et formateurs de l'EFPP et l'orientation de carrière et iv) contribution aux interventions de l'Union européenne dans les pays partenaires dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des projets européens pertinents;
- pour le troisième objectif, les activités couvrent les domaines suivants: i) certifications et systèmes de certification, ii) emploi, compétences et employabilité, iii) compétences et migration, et iv) formation à l'esprit d'entreprise et compétences entrepreneuriales;
- ces activités sont regroupées en sept projets stratégiques afin de garantir une mise en œuvre efficiente, un effet transformateur et une valeur ajoutée claire de l'Union européenne et de l'ETF dans les pays partenaires. Il s'agit des projets suivants:
 - 1) soutien aux politiques et à l'aide extérieure de l'Union européenne; 2) processus de Turin; 3) certifications et systèmes de certification; 4) gouvernance de l'EFPP; 5) dispense et qualité de l'EFPP; 6) emploi et employabilité; 7) formation à l'esprit d'entreprise et compétences entrepreneuriales;
- le programme de travail comporte également le programme de travail annuel avec le Cedefop, qui définit les activités qui seront élaborées conjointement en 2015, ainsi que le plan d'action annuel avec Eurofound;
- le projet GEMM, financé par un contrat avec la Commission européenne, se poursuivra en 2015;
- les hypothèses concernant le budget et les ressources humaines afin de mettre les activités du programme en œuvre sont les suivantes: 20,144 millions d'EUR du budget de l'Union (dont 4,443 millions d'EUR pour le titre III) et 133 personnes (92 AT, 39 AC, 1 END et 2 AL).

Le conseil formule les observations suivantes:

Daniele RAMPAZZO (Italie), au nom des membres du conseil, remercie l'ETF pour son document d'excellente qualité, qui a été unanimement apprécié pour sa structure claire et sa conformité avec les objectifs fixés dans les perspectives à moyen terme pour la période 2014-2017. Les membres du conseil apprécient la description des sept projets stratégiques et estiment que ceux-ci sont compatibles et cohérents avec les besoins des pays partenaires et avec les objectifs du processus de programmation des instruments de l'Union européenne.

Le président salue également le document, qui décrit les activités que l'ETF souhaite mettre en œuvre en 2015 pour soutenir les pays partenaires. Le document présente une approche intégrée entre les mesures stratégiques et les acteurs concernés.

Ossi LINDQVIST (Finlande) félicite l'ETF pour son approche pluriannuelle qui assure la continuité, les progrès et l'incidence des mesures proposées.

György SZENT-LÉLEKY (Hongrie) exprime sa satisfaction à l'égard du texte et souligne qu'il respecte pleinement les attentes des membres du conseil. Il demande également des précisions sur les indicateurs de progrès nationaux. **Madlen SERBAN (ETF)** informe le conseil que l'incidence est

définie par des objectifs stratégiques et se mesure par les indicateurs de progrès nationaux portant sur les évolutions dans les pays partenaires, en tenant compte des effets cumulés résultant de toutes les interventions des donateurs concernés, y compris de l'ETF. Les indicateurs sont regroupés selon les volets du cadre analytique du processus de Turin que sont la vision, l'efficacité externe, l'efficacité interne et la gouvernance. En coopération avec les pays partenaires, l'ETF recense les interventions nécessaires et adopte les indicateurs correspondants. Ils sont appliqués et utilisés par le pays et l'ETF pour mesurer les progrès.

Luis RIERA FIGUERAS (DG DEVCO) s'associe au consensus général pour féliciter l'ETF pour la qualité du programme de travail. Il souligne l'importance de la migration, un thème qui devrait être l'une des priorités du programme de la Commission en 2015 et qui pourrait lier l'ETF et le secteur informel. **Madlen SERBAN (ETF)** explique que les travaux de l'ETF sur la migration sont strictement liés à la dimension des compétences. En 2014, l'ETF a achevé un important inventaire des mesures de soutien à la dimension des compétences de la migration. Auparavant, l'ETF avait analysé la manière dont les compétences des migrants sont utilisées dans les pays de destination. L'ETF prête une attention toute particulière à la transparence des qualifications dans le pays d'origine, ainsi qu'à la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel chez les migrants de retour au pays. En 2015, l'ETF poursuivra ses travaux avec la Commission européenne dans le cadre du partenariat pour la mobilité.

Le conseil de direction adopte le programme de travail 2015 de l'ETF.

5. Projet de budget 2015 de l'ETF

Alastair MACPHAIL (ETF) présente le projet de budget 2015 de l'ETF et informe le conseil que ce projet repose sur le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2015, approuvé par le conseil de direction le 22 novembre 2013 et modifié par la suite au cours de la procédure budgétaire. Il est conforme à la programmation financière de la Commission européenne pour l'ETF et suit l'évolution des activités des relations extérieures de l'Union.

Recettes

Le projet de budget 2015 est basé sur une contribution globale de 20 144 000 EUR pour les crédits d'engagement et de paiement, composée de 19 945 000 EUR de contributions provenant du budget de l'Union et de 199 000 EUR du recouvrement des excédents liés à l'exécution du budget 2013.

Dépenses

Le budget 2015 de l'ETF est du même niveau, en termes nominaux, que les budgets précédents depuis 2011, ce qui représente une diminution réelle d'environ 8 % par rapport au budget 2011. Pour les titres 1 et 2 (frais de personnel et dépenses administratives), le budget 2015 est un budget de survie. Le titre 3 (dépenses opérationnelles) est en revanche diminué de 10,8 %.

Titre 1: dépenses concernant les personnes liées à l'ETF 14 095 000 EUR

Ce montant représente 70 % de la contribution et une augmentation de 4,9 % par rapport au budget rectificatif 2014. En 2015, l'ETF réduira par conséquent son personnel statutaire de deux agents temporaires, l'effectif passant ainsi de 94 à 92 personnes. Toutes les autres réductions d'effectif décidées par l'autorité budgétaire s'accompagneront d'une réduction correspondante de la capacité d'expertise de l'ETF.

Titre 2: dépenses liées à l'infrastructure et à l'administration générale: 1 606 000 EUR

Le titre 2 représente 8 % de la contribution et une diminution de 6,5 % par rapport au budget rectificatif de 2014. Après avoir différé les dépenses relatives au bâtiment pendant nombre d'années en raison de l'incertitude quant à ses locaux, en 2015, l'ETF continuera les améliorations du mobilier

et des accessoires de ses locaux commencées en 2013 et 2014. En 2015, les efforts se concentreront sur les améliorations de l'infrastructure TIC et la consolidation supplémentaire des systèmes TIC.

Titre 3: dépenses liées aux activités opérationnelles: 4 443 000 EUR

Ce montant, qui correspond à 22 % de la contribution, reflète une diminution de 10,8 % et représente le montant nécessaire afin de soutenir et compléter les principales entrées apportées par les experts de l'ETF à travers le titre 1.

Titre 4: coopération avec d'autres organisations

En 2013, l'ETF a signé deux accords de financement qui seront poursuivis en 2015:

- «Governance for Employability in the Mediterranean» - GEMM. En 2015, l'ETF devrait recevoir le dernier versement pour un montant de 402 000 EUR;
- «Foresight and Regional Assessment Methods for Employment» - FRAME. Alors que tous les fonds ont été reçus et que les activités devraient s'achever en 2014, les derniers paiements, le rapport et l'audit seront réalisés début 2015.

Certaines dépenses affectées seront ajoutées au budget à un stade ultérieur par un budget rectificatif pour intégrer d'autres fonds gérés par l'ETF (tels que le fonds fiduciaire italien et d'autres projets que l'ETF met en œuvre au nom de la Commission ou des États membres).

Le président demande des précisions sur la proposition d'augmentation de 10 % des dépenses pour le titre 1 avec une diminution de deux postes. **Alastair MACPHAIL (ETF)** explique que la proposition de budget repose sur l'hypothèse que tous les postes sont pourvus et que tout le personnel travaille à temps plein. Il précise en outre que l'augmentation de 10 % découle d'une comparaison avec la proposition de budget 2014 et non avec le budget exécuté.

György SZENT-LÉLEKY (Hongrie) demande quelle est la différence entre les agents temporaires et les agents contractuels. On lui indique que le statut du personnel de l'UE définit trois catégories de personnel: les fonctionnaires, les agents temporaires et les agents contractuels. L'ETF n'emploie que des agents temporaires et des agents contractuels. Les agents temporaires regroupent le personnel d'encadrement, les experts, le personnel spécialisé essentiel, etc. Les agents contractuels assurent les services de secrétariat, l'appui statistique, etc. Du point de vue de la rémunération et des droits, il n'y a pas de différence entre les fonctionnaires et les agents temporaires.

Le président informe le comité que le projet de budget 2015 de l'ETF entrera en vigueur une fois que l'autorité budgétaire aura adopté le budget général de l'Union européenne.

Le conseil de direction adopte le projet de budget 2015 de l'ETF.

6. Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses et lignes directrices générales sous-jacentes pour 2016

Alastair MACPHAIL (ETF) présente le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses et les lignes directrices générales sous-jacentes pour 2016.

Il informe le conseil de direction que ce document établit le cadre financier des activités de l'ETF en 2016. Il a été établi sur la base des ressources financières et humaines prévues dans les perspectives à moyen terme 2014-2017 de l'ETF. Après approbation, il sera présenté à la Commission au plus tard le 31 janvier 2015 sans autre procédure écrite. Il sera ensuite utilisé par la Commission comme point de départ pour la procédure budgétaire 2016. La version définitive de l'état prévisionnel sera transmise à la Commission au plus tard le 31 mars 2015 conformément à l'article 33, paragraphe 1, du règlement portant création de l'ETF.

Le projet d'état prévisionnel s'appuie sur les hypothèses suivantes:

- les effectifs proposés pour 2016 sont conformes aux perspectives à moyen terme 2014-2017 de l'ETF. Des agents auxiliaires supplémentaires (agents contractuels) pourraient être financés par les recettes affectées correspondant aux nouvelles activités réalisées par l'ETF;
- le budget consacré au personnel et à l'infrastructure (titres 1 et 2) tient compte de l'augmentation prévue des dépenses de personnel en raison d'adaptations salariales avec effet rétroactif, de promotions, d'avancements d'échelon et d'un taux plus élevé d'occupation de postes. Le titre 2 devra notamment être adapté pour répondre à l'augmentation des coûts des locaux en 2016 découlant de la consolidation de l'infrastructure et d'éventuelles modifications du contrat.

Les éventuelles dépenses affectées seront par ailleurs ajoutées au budget à un stade ultérieur pour intégrer d'autres fonds gérés par l'ETF (tels que le fonds fiduciaire italien et d'autres projets que l'ETF pourrait mettre en œuvre au nom de la Commission ou des États membres).

Carina CRONSIOE (Suède) demande des précisions sur les experts nationaux détachés prévus par l'ETF et est informée de l'expérience passée de l'ETF dans ce domaine. Toutefois, au cours des dernières années, les institutions européennes se sont heurtées à des difficultés dans le recrutement d'experts nationaux en raison de la restructuration de l'administration publique dans les États membres.

À la demande du président, **Daniele RAMPAZZO (Italie)** reconferme l'engagement des autorités italiennes, au niveau tant régional que local, de maintenir la Fondation à la Villa Gualino. Une réunion sera organisée le 28 novembre afin d'examiner les mesures nécessaires au contrat. **Madlen SERBAN (ETF)** remercie les représentants italiens et les autorités italiennes pour leur soutien et souligne que la Fondation doit présenter à la Commission, avant la fin du mois de janvier 2015, son plan pluriannuel des effectifs et des informations sur les locaux. Lors des discussions du 28 novembre, l'ETF abordera également la question des conditions de travail.

Le conseil de direction adopte le **projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses et les lignes directrices générales sous-jacentes pour 2016.**

7. Budget rectificatif 2014

Alastair MACPHAIL présente le budget rectificatif 2014 et informe le conseil de direction que le principal objectif était d'inclure les nouvelles recettes, de refléter les transferts budgétaires effectués jusqu'à présent en 2014 et de proposer un nouveau transfert.

Recettes

- Il n'y a aucune modification de la subvention que l'ETF a reçue de la Commission.
- Un montant de 150 200 EUR correspondant au dernier versement au titre du projet FRAME est intégré. Les activités devraient être finalisées en décembre 2014, tandis que les derniers paiements, le rapport et l'audit seront prêts en 2015.
- À partir de 2014, l'ETF peut intégrer les intérêts produits par la subvention reçue de la Commission (article 58 du règlement financier de l'ETF). Le montant accumulé à titre d'intérêts pour les trois premiers trimestres de 2014 s'élève à 14 552,88 EUR, qu'il est proposé d'affecter au remplacement du mobilier de bureau.

Dépenses

Depuis le dernier budget rectificatif, l'ETF a effectué trois transferts afin d'optimiser l'utilisation du budget de l'ETF conformément aux priorités dans les pays partenaires. La redistribution des dépenses intègre ces transferts et propose les éléments suivants (qualifiés dans les hypothèses de «nouveau transfert»):

- une réaffectation supplémentaire de crédits vers le titre 3 «Activités opérationnelles» (crédits d'engagement et de paiement) à partir du titre 1, principalement des économies sur les salaires (diminution rétroactive du coefficient de pondération pour l'Italie confirmée le 18 novembre à hauteur de 4 %, indemnité annuelle de voyage et indemnité d'installation du personnel), afin de garantir la réservation en temps utile de la logistique pour la conférence organisée dans le cadre du processus de Turin 2015 intitulée «Moving skills forward together», prévue en juin 2015, ainsi que la réalisation d'une présentation vidéo de l'ETF;
- un remaniement interne dans le titre 1 lié aux coûts salariaux réels, à la révision des demandes d'aide provisoire et aux frais de déménagement, pour couvrir les besoins prévus en matière d'allocations scolaires et autres modifications rétroactives liées aux salaires;
- une réaffectation interne dans le titre 2, consistant à affecter les montants économisés sur les frais d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité et autres coûts immobiliers au remplacement du mobilier de bureau vétuste. Des fonds supplémentaires provenant du montant mis à disposition sur le titre 1 et les 14 552,88 EUR d'intérêts acquis seront également affectés à cette activité.

Le conseil de direction adopte le budget rectificatif 2014 de l'ETF.

8. Renforcer le caractère stratégique de l'ETF: révision de la structure organisationnelle de l'ETF

Dans son intervention, **Madlen SERBAN (ETF)** fait référence au cadre de gestion fondé sur les performances appliqué par l'ETF depuis 2012, à la stratégie 2014-2020 de l'ETF, aux perspectives à moyen terme 2014-2017 et au cadre financier pour les sept prochaines années. Dans le même temps, elle indique que la situation financière générale en Europe et l'accord interinstitutionnel sur les agences (approche commune sur les agences décentralisées) exigent que l'ETF améliore son efficacité et, le cas échéant, réaffecte ses effectifs chargés de tâches de coordination et de soutien à des fonctions opérationnelles.

Face à cette nécessité, l'ETF a procédé à une évaluation globale et exhaustive de son organisation et de ses processus internes sur la base d'une analyse fonctionnelle réalisée au cours du premier semestre de 2014 avec l'aide d'experts extérieurs et d'une série d'analyses et de consultations internes, soutenues par l'exercice d'autoévaluation mené au titre du cadre de gestion fondé sur les performances de l'ETF.

Elle souligne que cette nouvelle approche en matière de prestation vise à renforcer la capacité de l'ETF à assurer le suivi et rendre compte des progrès accomplis au niveau du système en ce qui concerne l'élaboration de systèmes de développement du capital humain dans les pays partenaires. Cette approche renforcera également la capacité de fournir un soutien aux pays en combinant des approches stratégiques cohérentes inspirées des cadres de la politique interne de l'Union européenne avec le contexte et les besoins spécifiques des pays partenaires et en exploitant les économies d'échelle.

À partir de 2015, en vue d'améliorer la valeur ajoutée et le rapport coût/efficacité de ses interventions, l'ETF consolidera ses travaux à travers ses 30 pays partenaires en sept projets stratégiques, chacun

axé sur un des thèmes ou des fonctions des perspectives à moyen terme. Les perspectives stratégiques pluriannuelles par pays constitueront la raison d'être et définiront les modalités des interventions dans chaque pays et elles seront mises à jour sur la base des résultats des exercices de suivi des progrès accomplis par les pays, prévus par le processus de Turin.

L'ETF continuera d'adapter chaque action et intervention menée dans le cadre d'un projet stratégique au contexte de chaque pays participant. En fonction des besoins stratégiques et des possibilités d'apprentissage des politiques des pays, l'ETF adaptera la portée géographique de chaque projet stratégique.

Chaque projet stratégique aura son propre budget et sera géré par un chef de projet stratégique chargé de coordonner les ressources humaines et financières affectées au projet. La plupart des membres du personnel seront affectés à temps plein à un seul projet et leur chef de projet et responsable hiérarchique seront dans la même ligne hiérarchique.

L'orientation thématique est un moteur de la planification stratégique et de la planification de la programmation, conformément aux orientations du secrétariat général de la Commission européenne définies dans le cadre de l'approche commune sur un document unique de programmation. Elle permet également une approche cohérente de la manière dont l'ETF organise ses interventions, tout en veillant à ce que l'ensemble des opérations répondent aux besoins spécifiques de chaque pays.

L'ETF continuera de faire rapport sur les progrès accomplis dans les pays, à la demande de la Commission européenne ou du SEAE.

La structure organisationnelle de l'ETF sera revue comme suit:

- les départements «Opérations géographiques», «Élaboration des politiques sur la base des données établies» et «Développement de l'expertise thématique» sont supprimés;
- un département «Opérations», divisé en une unité «Politique des systèmes/Analyse par pays» et une unité «Politique thématique», est créé;
- l'unité «Suivi et évaluation de la planification» devient le département «Performance de l'ETF» et la coopération avec les parties prenantes y est intégrée;
- le comptable rend compte au conseil de direction, tandis que le responsable hiérarchique reste le chef de l'administration;
- l'unité «Ressources humaines et infrastructures» devient l'unité «Ressources humaines»;
- une fonction de conseiller stratégique est créée.

Reinhard NÖBAUER (Autriche) demande ce qu'il adviendra des responsables de pays et si le comité du personnel a été associé à la révision de la structure organisationnelle. En réponse, **Madlen SERBAN (ETF)** explique que les gestionnaires de pays deviendront des «country desk specialists» (spécialistes des pays) et qu'ils poursuivront leurs activités dans l'unité «Politique des systèmes/Analyse par pays», qui sera chargée de l'analyse des politiques, du soutien aux institutions de l'Union et de la gouvernance. Une feuille de route pour la mise en œuvre de la nouvelle structure a été établie et tout le personnel en a été informé. La prochaine étape consiste à nommer l'encadrement, étant donné que les chefs d'équipe des sept projets stratégiques ont été désignés le 1^{er} novembre. Mircea COPOT (comité du personnel de l'ETF) informe le conseil de direction qu'en juin, le comité du personnel a organisé quatre réunions avec le personnel et que des contributions ont été apportées au processus visant à renforcer le caractère stratégique de l'ETF. Le comité du personnel n'a pas de commentaires à formuler sur la nouvelle structure organisationnelle proposée pour adoption.

Madlen SERBAN (ETF) informe le conseil sur la procédure de sélection du directeur adjoint et remercie le membre portugais du conseil de direction d'avoir agi en qualité d'observateur pendant les entretiens avec les six candidats présélectionnés. Le panel de sélection a présenté un rapport contenant ses conclusions. La directrice indique qu'après une lecture et un examen attentifs du rapport concernant la procédure de sélection susmentionnée, elle est arrivée à la conclusion que la procédure ne permettait pas de procéder à une nomination sûre, inconditionnelle et pleinement satisfaisante à ce poste. Par conséquent, elle a clos la procédure et en informera les candidats.

Edel CASSAR (Malte) et **Sara PARKIN (experte indépendante désignée par le Parlement européen)** demandent des précisions sur les difficultés rencontrées lors de la procédure de sélection qui ont conduit à la clôture de la procédure sans nomination. **Madlen SERBAN (ETF)** explique que, pour des raisons de confidentialité, elle n'est pas en mesure de fournir des informations complémentaires. **Le président** ajoute que les procédures de sélection se sont révélées difficiles dans plusieurs agences au cours des dernières années et que l'ensemble des recrutements doit être effectué avec soin pour éviter les recours en justice.

György SZENT-LÉLEKY (Hongrie) demande qui va exercer les responsabilités du directeur adjoint et on lui répond que la procédure actuelle de rotation des directeurs faisant fonction sera maintenue, étant donné qu'elle fonctionne bien.

Le conseil de direction approuve la nouvelle structure organisationnelle de l'ETF.

9. Mémoire proposant de proroger la validité de l'accord de coopération entre l'ETF et IISA/GEAP de trois ans, jusqu'en 2017

Madlen SERBAN (ETF) informe le conseil des aspects suivants:

L'accord de coopération a été signé le 21 janvier 2013, établissant un cadre de coopération dans le domaine de la gestion des politiques publiques entre l'ETF et IISA/GEAP.

Conformément à l'article 9, paragraphe 2, de cet accord de coopération celui-ci est applicable jusqu'en décembre 2014 et peut être prolongé si les deux parties y consentent. Après avoir analysé et évalué la coopération, l'ETF a proposé de prolonger l'accord de coopération de trois ans, jusqu'en 2017, à la suite de l'avis favorable de la Commission européenne.

Le conseil de direction adopte le mémoire proposant de proroger la validité de l'accord de coopération entre l'ETF et IISA/GEAP de trois ans, jusqu'en 2017

10. Mémoire proposant de proroger la validité de l'accord de coopération entre l'ETF et le CCR de trois ans, jusqu'en 2017

Madlen SERBAN (ETF) informe le conseil des aspects suivants:

L'accord de coopération entre l'ETF et le secrétariat du CCR a été signé à Bruxelles le 24 janvier 2013. Ce document établit le cadre de coopération entre les deux institutions et couvre la période 2013-2014. Les principaux domaines de coopération au cours de ces deux dernières années ont été la stratégie pour l'Europe du Sud-Est à l'horizon 2020, le projet FRAME de l'ETF, l'éducation à l'esprit d'entreprise et l'inclusion sociale.

Conformément à l'article 9, paragraphe 3, de l'accord de coopération, celui-ci est applicable pendant deux ans, à l'issue desquels il peut être prolongé. Il expirera le 25 janvier 2015. Après avoir analysé et évalué la coopération, l'ETF a proposé de prolonger l'accord de coopération de trois ans, jusqu'en 2017, à la suite de l'avis favorable de la Commission européenne.

Le conseil de direction adopte le mémorandum proposant de proroger la validité de l'accord de coopération entre l'ETF et le CCR de trois ans, jusqu'en 2017.

11. Projet d'accord de coopération entre l'ETF et la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures (ALF)

Madlen SERBAN (ETF) informe le conseil des aspects suivants:

Cet accord de coopération établit un cadre de coopération dans les domaines du développement économique et social et du capital humain dans le sud et l'est de la Méditerranée entre l'ETF et l'ALF.

Les objectifs généraux de cette coopération consisteront à promouvoir la participation des organisations de la société civile aux activités et actions visant à promouvoir la coordination en vue d'encourager et de soutenir le développement du capital humain et du dialogue interculturel et à partager les connaissances dans le domaine du développement du capital humain.

Les domaines spécifiques de coopération sont liés aux composantes spécifiques du programme Dawrak de l'ALF, des projets nationaux pertinents de l'ETF et du projet GEMM financé par l'Union et mis en œuvre par l'ETF.

Le conseil de direction adopte le projet d'accord de coopération entre l'ETF et la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures (ALF).

12. Coûts de gouvernance de l'ETF et politique de communication

Étant donné qu'un consensus n'a pu être trouvé sur la question des traductions du conseil de direction, **le président** propose de ne pas rouvrir le débat et de maintenir le statu quo dans ce domaine.

Daniele RAMPAZZO (Italie), au nom de la présidence, indique que, bien que les États membres n'aient pas trouvé de consensus sur le régime linguistique, ils ont proposé de réduire le nombre de pages des documents stratégiques de l'ETF afin de réduire les frais de traduction.

György SZENT-LÉLEKY (Hongrie) s'enquiert de la position de l'ETF sur la traduction de documents pour les pays partenaires. **Madlen SERBAN (ETF)** explique que les propositions en question sont exclusivement liées aux documents du conseil de direction, des règles différentes s'appliquant à la traduction des documents pour les pays partenaires.

Sara PARKIN (experte indépendante désignée par le Parlement européen) suggère de remplacer le titre «Résumé» dans les documents par un titre plus attrayant pour les ministères des États membres, comme «*Principaux points de discussion*».

Le président déclare le débat clos sans modification de la pratique actuelle relative à la traduction des documents du conseil de direction.

13. Divers

Le président informe le conseil de la prochaine évaluation externe de l'ETF, qui sera réalisée par la Commission en concertation avec le conseil de direction, comme le prévoit l'article 24, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1339/2008 portant création de l'ETF (refonte). Conformément au règlement portant création de l'ETF, tous les quatre ans, la Commission procède à une évaluation externe des résultats obtenus par l'ETF et de ses méthodes de travail par rapport à ses objectifs, à son mandat et à ses fonctions.

Un groupe de pilotage pour l'évaluation externe de l'ETF est établi et comprendra un représentant du conseil de direction. Les membres du conseil proposent deux noms pour assumer cette responsabilité: Micheline SCHEYS (Belgique) ou, si elle n'est pas disponible, Saulius ZYBARTAS (Lituanie).

Le président rappelle également aux membres du conseil qui n'ont pas encore fourni leur curriculum vitae et leur déclaration d'intérêts de le faire dès que possible, étant donné que le Parlement européen a demandé la publication des déclarations d'intérêts et des curriculums vitae des membres du conseil de direction avant le 1^{er} décembre 2014.

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de direction aura lieu à Turin le 5 juin 2015.

Mesures de suivi:

- à la suite de l'adoption du budget général de l'Union européenne pour 2015, le cas échéant, l'ETF lancera une procédure écrite pour approuver les modifications qui pourraient intervenir dans le programme de travail 2015 et le budget 2015;
- l'ETF pourrait demander une modification du budget 2015 afin d'intégrer les nouvelles recettes liées au projet GEMM;
- l'ETF réduira la longueur des documents de planification en tenant compte des modèles et instructions qui seront fournis par la Commission, dans le but également de diminuer les coûts de traduction;
- le conseil de direction sera invité à approuver une modification des règles d'application du règlement financier de l'ETF (au plus tard le 15 décembre) et à adopter une nouvelle série de dispositions d'exécution pour le nouveau statut (d'ici à juin 2015);
- l'ETF fournira aux membres du conseil de direction des informations sur le contrat et les conditions de travail à la Villa Gualino.